Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20261103-DELIB78_031126-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT St-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le mardi 3 novembre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Date de convocation : 28 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 13

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, Mme BUZULIER Marie Paule, M. DONNIO Patrick, Mme Charlène RIBEIRO, M. BRIAND Samuel, Mme MILBEO Lyne, M. Alain LE FORESTIER, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves

Absent : M. LEPAGE Vincent

Ouverture de la séance à 19 heures 40

Secrétaire de séance : Mme Marie Paule BUZULIER

DELIBERATION 2026-078

Publiée le 10/11/2026

INSTALLATION CLASSEE – GAEC ROBIN A SAINT-BARNABE- POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : AVIS

Sortie de M. Patrick DONNIO à 21h30.

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée que conseil municipal est consulté pour émettre un avis sur l'opportunité du projet d'installation classée relative à la demande présentée par le GAEC ROBIN, exploité au lieu-dit Magouët à Saint Barnabé et soumis à l'enregistrement. La demande porte sur l'extension de l'élevage porcin à 2 365 animaux équivalents, la construction d'un bâtiment engraissement de 504 places, l'aménagement d'une salle d'engraissement en quai de stockage et la mise à jour du plan d'épandage. Pour les ICPE relevant de l'enregistrement, le dossier est mis à disposition du public en mairie pendant 4 semaines, soit du 16 novembre 2026 au 14 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20261103-DELIB78_031126-DE

•EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet ;
•DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La Secrétaire de séance,
M.me Marie Paule BUZULIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE
R.F.
22600